

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2022

Présents : V. FRYDER-AMÉE - C. BASTIER - N. ABBAL - V. BAUDE-TOUSSAINT - F. PIBAROT - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - C. VSITE - I. LE BOULAIRE - M. WULLAERT - A. VAL - A. HERNANDEZ - I. DUMAS - B. GRYNFELTT - L. MOULARD - A. BUIL - D. BAGOT-FLAUZAC - C. CUENI - D. SCHÜWY - J.-P. FIORA

Mandats : C. THOMAS à V. FRYDER-AMÉE - C. BOUCHE à C. BASTIER - C. SIDOBRE à C. VISTE - I. BUFFET-PICHON à C. CUENI - J.-E. RUBIO à C. CUENI

Absents excusés : N. ROUQUAIROL - E. TOURRETTE - G. CAVAILLÉ

M. le Maire étant empêché pour cause COVID, V. FRYDER-AMÉE, première adjointe, assure la présidence de ce conseil municipal. Elle présente, au nom du Conseil municipal, ses meilleurs vœux à l'assistance.

Secrétaire de séance : Mme MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre 2021

Le point I est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

II - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2021

Le point II est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

III - TOTAL ENERGIES - Convention portant autorisation individuelle d'utilisation et d'aménagement d'un chemin rural

C. BASTIER donne lecture de la note de synthèse.

Le point III est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IV - Acquisition foncière d'une partie des parcelles AD 828, AD 829, AD 830 et AD 831

N. ABBAL donne lecture de la note de synthèse.

Le point IV est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

V- Convention de mise en commun du service mutualisé d'instruction d'urbanisme (IAU) de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

N. ABBAL donne lecture de la note de synthèse et présente la convention commune / agglomération du service mutualisé.

Le point V est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VI - Fondation 30 Millions d'amis - Convention de stérilisation et d'identification des chats errants

C. BASTIER présente la convention. C. CUENI dit qu'il manque l'annexe à la convention.

Le point VI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VII - Achat de matériel de vidéoprotection pour la Police Municipale - Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

C. BASTIER donne toutes explications sur cette demande de subvention.

Le point VII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VIII - « Programme façades » - Règlement administratif, technique et financier pour le suivi du programme et l'attribution des aides et demande de subvention auprès du Conseil Régional

C. BASTIER présente la délibération autorisant le maire à demander les aides pour la réfection des façades à la région Occitanie.

Le point VIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IX - Restructuration / extension école Jean Moulin - demande de subvention au titre de la DETR 2022

V. BAUDE-TOUSSAINT donne lecture de la note de synthèse et précise qu'à ce stade du projet il convient de demander les subventions.

Le point IX est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

X - Restructuration / extension école Jean Moulin - demande de subvention au titre de la DSIL 2022

V. BAUDE-TOUSSAINT donne lecture de la note de synthèse et précise qu'à ce stade du projet il convient de demander les subventions.

Le point X est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

XI - Régime indemnitaire 2022

F. SEIGNOUREL DE PASTORS indique qu'il convient de supprimer de la délibération précédente le régime indemnitaire au grade de technicien territorial.

Le point XI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XII - Imputation en section d'investissement des biens meubles inférieurs à 500 €

F. SEIGNOUREL DE PASTORS dit que les investissements ciblés permettent de récupérer la TVA.

Le point XII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XIII - Débat sur la protection sociale complémentaire

F. SEIGNOUREL DE PASTORS détaille la note sur le débat relatif à la protection sociale complémentaire.

XIV - Point complémentaire : Réhabilitation du pont sur la Thongue - demande de subvention à l'Etat
C. BASTIER énonce le coût prévisionnel de l'opération de réhabilitation du pont sur la Thongue à hauteur de 405 050 € HT.

Le point XIV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XV - Compte-rendu de la délégation L2122-22 du code général des collectivités territoriales

V. FRYDER AMÉE donne lecture des décisions :

- 2021-037 : LOCATION LOCAL MOUSSON POUR BOUTIQUE EPHÉMÈRE DE NOËL
- 2021-038 : LOCATION VIE Gérard - BOUTIQUE EPHÉMÈRE DE NOËL
- 2021-039 : DIGIT INNOVATION panneau d'affichage légal
- 2021-040 : Défense d'un contentieux BONFILL
- 2021-041 : Contrat d'entretien chaudière à gaz - École Jean Moulin - CONFORT PLUS 34
- 2021-042 : Contrat d'entretien climatisation gainable, VMC, mono splits - École Jean Moulin - CONFORT PLUS 34
- 2021-043 : Contrat d'entretien chaudière - La poste - CONFORT PLUS 34
- 2021-044 : Contrat pompe à chaleur - mairie - CONFORT PLUS 34
- 2021-045 : Contrat pompe à chaleur - salle Jean Moulin - CONFORT PLUS 34
- 2021-046 : Contrat chaudière à gaz - école Jules Ferry - CONFORT PLUS 34
- 2021-047 : Contrat pompe à chaleur - poste de police municipale - CONFORT PLUS 34
- 2021-048 : Contrat pompe à chaleur - Campotel - CONFORT PLUS 34
- 2021-049 : Contrat pompe à chaleur - Espace Molière - CONFORT PLUS 34
- 2022-001 : MÉDIATHÈQUE - MISSION COORDINATION DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA SANTÉ (CSPS) - BUREAU ALPES CONTRÔLES
- 2022-002 : MÉDIATHÈQUE - MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE (CT) - BUREAU ALPES CONTRÔLES

XVI - Questions diverses

- Le clos Saint Jacques
- Coût du PLU
- Chemin du verger
- Stationnement véhicules du chantier Super U

La séance est levée à 19 h 22.